

**Assurland.com**

## **L'UFC-Que Choisir : libérez le marché des pièces auto !**

Publié le 01/10/2011

|

À l'heure où le **budget de l'automobiliste** français doit composer avec le coût de l'assurance auto, de l'entretien ou du carburant, l'**UFC-Que Choisir** monte au créneau pour demander la libéralisation du marché des **pièces de carrosserie auto**. Une action lancée au moment où le projet de loi Lefebvre est discuté par les députés.

### **Pour la libéralisation du marché**

Le **28 septembre 2011** a démarré à l'Assemblée nationale l'examen du projet de loi dite Lefebvre qui vise à renforcer les droits, la protection et l'information des consommateurs.

L'occasion était trop belle pour l'**UFC-Que Choisir** qui en a profité pour lancer une **nouvelle action** en concertation avec l'association 40 Millions d'automobilistes et l'ANEA, la FEDA, la FFC ainsi que la FNAA, professionnels de l'automobile.

À travers cette action, ces différents acteurs souhaitent obtenir la **libéralisation du marché des pièces automobiles** en supprimant le monopole des constructeurs.

### **es effets d'un monopole**

Pour décider les consommateurs à interpeller leur député et à répandre le message via le site [libere-mon-auto.org/](http://libere-mon-auto.org/), l'association de défense des consommateurs ne manque pas d'arguments.

D'après une étude menée par l'UFC-Que Choisir, la fin de ce monopole représenterait une économie tout à fait sensible pour le consommateur. Car, dans les pays (Allemagne, Espagne et Belgique) où il n'existe rien de tel, le consommateur peut choisir des

composants alternatifs et réalise en moyenne une **économie de 34 %** sur ce poste de dépenses.

Plus loin, ce monopole touche **tous les ménages français** qui possèdent une auto, peu importe leur formule d'assurance automobile. Ainsi, les automobilistes qui ne disposent pas d'une **assurance auto tous risques** sont les plus pénalisés car, en cas de sinistre, ils doivent financer eux-mêmes la réparation. Mais, cela concerne aussi ceux qui possèdent une assurance voiture tous risques : ils doivent payer la franchise et parfois même la réparation s'ils ne déclarent pas le sinistre pour éviter d'être « malussés ».

***Rédigé par David Quadrado***